

L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
SISTERONAI-S-BUËCH

#20 Janvier 2019

 CC SisteronaisBuech

 @CCSisteronBuech

 Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

www.sisteronais-buech.fr

Pour cette nouvelle année qui débute, je souhaite adresser mes vœux à toutes les personnes qui osent croire et investissent dans l'avenir, des vœux de bonne année, de réussite et d'épanouissement. Nous devons avoir confiance dans l'avenir. Cette confiance dont nous avons tous besoin en ce moment, je fais le vœu qu'elle guide notre action en 2019. C'est à nous, élus communautaires de continuer à nous projeter vers l'avenir en engageant des dossiers qui assureront la place du territoire au cœur des défis de demain. J'ai confiance dans l'avenir de notre Communauté de Communes, c'est pourquoi nous devons continuer à préserver le vivre ensemble au quotidien et préparer l'avenir, un double défi à relever.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux agents qui viennent rejoindre la CCSB : Mesdames et Messieurs les enseignants de l'école de musique intercommunale ainsi que les agents de l'ancien SMICAR Espace Rando.

*Le Président, Daniel Spagnou*



Noël de la CCSB en mairie de Sisteron le 12 décembre 2018

## CONSEILS COMMUNAUTAIRE DU BERSAC ET DE MISON

### Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : le Conseil communautaire vote une motion contre l'augmentation voulue par l'État.

Le 3ème Vice-président et maire de Nibles, Jean-Jacques Lachamp, présentait la motion. Suite à la restitution d'un audit qui devait déterminer les "pistes d'optimisation du service de gestion des déchets", la CCSB a pu pointer les points d'amélioration à apporter au service : disparité dans les conteneurs de pré-collecte, parc roulant à rajeunir, des déchets d'activités économiques importants et le faible tri. L'optimisation qui a été décidée de mettre en œuvre a pour but de réduire de manière importante les déchets et d'augmenter la valorisation matière. Or l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes est à l'étude par le gouvernement. La CCSB paie cette taxe sur la part des déchets qui ne se trient pas et son augmentation pénaliserait ses habitants, qui se verraient répercuter ce coût. En effet, la CCSB paie actuellement 234 000 € par an et il faudrait compter 585 000 € par an à l'horizon 2025. Soit une augmentation de 66 % par rapport à 2017. Cette augmentation irait à contre courant de la politique de tri mise en œuvre sur le territoire, notamment via l'extension des consignes de tri. Les élus demandent au Gouvernement de remanier la proposition d'évolution de la fiscalité.

### Expérimentation d'ateliers numériques délocalisés à Orpierre et Garde Colombe

Au sein des Maisons de Services Au Public (MSAP), des ateliers sur les usages numériques sont proposés à toute personne voulant acquérir ou développer des savoir-faire en la matière. Dans le cadre du schéma d'amélioration et de l'accessibilité aux services publics, la CCSB s'est engagée à accompagner les usagers dans la dématérialisation de leurs démarches administratives. La Communauté de Communes s'est aussi positionnée pour développer les points d'accueil de proximité pour renforcer le maillage des MSAP, à Orpierre notamment.

Les élus se sont ainsi prononcés pour la mise en place d'une convention entre les communes d'Orpierre et de Garde Colombe, afin que de nouveaux ateliers soient conduits à titre expérimental du 6 décembre 2018 au 30 juin 2019.

A ce titre, la bibliothèque de Lagrand (commune de Garde Colombe) et la mairie d'Orpierre disposent de lieux adaptés pouvant accueillir des ateliers numériques. Ces ateliers seront animés par l'animatrice multimédia des MSAP. Ils seront gratuits et à destination de tout type de public. Les locaux communaux pourront être mis à disposition pour l'organisation de ces ateliers sur 8 mois à raison de 1 à 2 cours par mois.

### Extensions des consignes de tri

L'éco-organisme CITEO est depuis septembre 2017 en charge de l'organisation des filières de recyclage et de valorisation des emballages ménagers et des papiers. Il coordonne la mise en œuvre des dispositifs de tri sélectif et apporte des soutiens économiques et techniques aux collectivités.

La candidature portée par la CCSB dans le cadre de l'appel à projet pour le déploiement des extensions des consignes de tri et l'optimisation des dispositifs de collecte, a été retenue par CITEO. A ce titre, la collectivité va, dès à présent, voir ses soutiens financiers bonifiés de 10 % pour chaque tonne de matériaux plastiques recyclés (passant ainsi de 600 € à 660 € la tonne recyclée) et obtenir un soutien sur l'ensemble des petits métaux et aluminiums (capsules Nespresso, opercules de yaourt, capsules de bouteilles, etc...) ce qui représente une recette supplémentaire annuelle de 4 500 €.

Afin d'accompagner les investissements en équipement de pré collecte, une subvention de 61 067 € est également prévue pour un montant subventionnable maximum de 244 360 € au titre de l'optimisation de la collecte. C'est grâce à cela que tous les emballages en plastique peuvent maintenant être recyclés ou valorisés. Le volume des ordures ménagères qui partent à l'enfouissement devrait ainsi diminuer.

## COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT, UNE ÉTUDE EST LANCÉE

La loi NOTRe prévoit au 1er janvier 2020, le transfert aux intercommunalités des compétences eau et assainissement. La loi Ferrand permet un report d'échéance possible au 1er janvier 2026 sous condition de minorité de blocage. Le Président a signifié le refus de voir les communes privées de leur droit sur l'eau. Un sentiment partagé par la plupart des maires de la CCSB et des élus communautaires.

### Une étude, pour quoi faire ?

Le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre d'une étude relative à ces compétences et sollicité l'Agence de l'Eau pour l'obtention de financements dans le cadre de l'appel à projet « gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau ». La CCSB a obtenu des financements à hauteur de 80% auprès de l'Agence de l'Eau pour mener à bien cette étude dont une partie est en cours de réalisation en interne. Il convient aujourd'hui de lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation de la partie externalisée de l'étude qui prévoit notamment une phase de diagnostic technique administrative, juridique et financière, ainsi qu'une définition des objectifs et du programme d'investissement. L'étude a donc pour objectif de réaliser un état des lieux de la situation du réseau des communes. Elle n'a pas pour objectif de pousser au transfert de la compétence.

### De fait, l'étude servira à mieux connaître les réseaux et de proposer un accompagnement aux petites communes.

En effet, à partir du 1er janvier 2019, pour obtenir l'aide financière de l'Agence de l'Eau sur les travaux concernant l'eau potable et l'assainissement, il faudra que les communes remplissent plusieurs conditions :

- avoir un prix d'eau minimum à 1 € le m3 (c'est la même chose pour l'assainissement),
- disposer d'une bonne connaissance de la localisation des réseaux et de leur état.

### Mise en place.

La CCSB a déjà envoyé, à chaque commune, un courrier adressé aux maires pour leur indiquer si leur commune remplit ou non les conditions permettant de bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau. Sur le même système que la mise en place du service ADS, les communes souhaitant être aidées par les services de la CCSB pourront profiter de l'expertise et de l'accompagnement des agents. Il s'agit donc d'un service pris en charge par la CCSB et mutualisé aux communes.

## FONCTIONNEMENT

Gérard Tenoux, 1er Vice-président et maire de la commune de Valdoule a proposé lors du Conseil communautaire du Bersac, un nouveau mode de fonctionnement de l'intercommunalité. Il a ainsi proposé de mettre en place des rencontres d'échange avec la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale qui présente des similitudes avec la CCSB de par le nombre de communes regroupées et le nombre d'élus. Face aux problématiques de gouvernance (dossiers complexes, prises de décisions trop rapides) et pour que chacun se sente davantage associé à la prise de décision, Gérard Tenoux a proposé de travailler en comité autour du pilotage stratégique de projets. Ainsi, il suggère de créer un COPIL autour des projets les plus porteurs pour le territoire (comme le portage de repas). Ce mode de fonctionnement permettra de mieux traiter les différents sujets, en toute connaissance de cause. Cette proposition a été votée à l'unanimité, une consultation sera lancée par mail dans les prochaines semaines pour constituer le tout premier groupe de travail, qui aura en charge le « portage de repas ». Un autre COPIL a été créé concernant l'étude du projet de centre aquatique.

## DEMANDE DE SUBVENTIONS



Afin de permettre un soutien à des manifestations portant un intérêt particulier pour le territoire et ses 60 communes, la CCSB permet l'attribution d'aides, via un dossier de subvention. Les dossiers sont à renvoyer au plus tard le 22 février 2019 au siège de la CCSB :

**1, place de la République - 04200 Sisteron.**

Les dossiers sont à télécharger sur le site de la CCSB : [www.sisteronais-buech.fr/au-quotidien/demande-de-subvention/](http://www.sisteronais-buech.fr/au-quotidien/demande-de-subvention/)

## LE SMICAR ESPACE RANDO INTÈGRE LA CCSB

Le Syndicat Mixte "Espace randonnées des Pays du Buëch - Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnées (SMICAR), a été créé par arrêté préfectoral du 27 octobre 1999, afin d'assurer la gestion, l'animation et la promotion de l'espace randonnées des Pays du Buëch, et en particulier de l'espace VTT. Initialement, le syndicat comprenait 5 Communautés de Communes membres : la Vallée de l'Oule, Ribiers Val de Méouge, les Baronnies, le Serrois et le Haut Buëch. A cheval sur notre Intercommunalité et celle du Buëch-Dévoluy, le SMICAR a été dissous et intégré à la CCSB, au service tourisme. 2 agents, issus du l'ancien SMICAR, sont désormais intégrés au service.

### Les missions.

Leurs missions au sein de la Communauté de Communes sera identique et profitera dorénavant à l'ensemble du territoire intercommunal. Des disparités entre les territoires persistent et la priorité sera donnée à leur résorption pour offrir à nos visiteurs et à tous ceux qui pratiquent la randonnée, une offre de sentiers de qualité.

### Géotrek.

L'année 2019 sera l'année de Géotrek. Les structures qui gèrent l'entretien d'itinéraires de randonnée connaissent bien les difficultés liées à cette activité : localiser correctement les tronçons, les équipements, conserver un historique des interventions, tenir les randonneurs informés. Cet outil numérique qui sortira dans les mois à venir, répertoriera les sentiers de la CCSB sur un site dédié, accessible à tous gratuitement, offrant ainsi un très haut niveau de service.

## ENVIRONNEMENT : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

